

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 12

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tous les soldats de notre chère armée, il était l'un des plus originaux. Il avait le teint légèrement bistré et de grands yeux bruns et doux. Dodelinant de la tête, il avait la démarche languissante des gens habitués à porter sur leurs épaules le soleil égyptien. Il parlait assez bien le français, mais beaucoup mieux l'arabe et, pour se reposer à l'étape, il s'asseyait dans l'herbe, les jambes croisées. A lui tout seul, Vincent constituait notre armée coloniale.

Pour qu'il fût en mesure de repousser convenablement l'ennemi, on se hâta de lui apprendre à se servir de son fusil. Puis, comme l'ennemi tardait à venir, on lui enseigna à saluer ses supérieurs, à frapper violemment le sol avec ses pieds et à faire des marches de plus en plus longues avec un sac de plus en plus lourd. Et Vincent, dégrisé, se prit à regretter les vastes étendues et l'odeur sucrée de la vallée des Rois.

Promu soldat, on l'envoya, avec quelques compagnons, rejoindre son bataillon et, avec son beau 7 luisant au képi, il tomba un soir d'automne en plein bataillon 4, au bord du lac de Neuchâtel. Car c'était le beau temps où le 7, aux cadres trop étroits, faisait des cadeaux à ses voisins.

Un fourrier reçut les arrivants et dressa un état nominatif. Ce fut le tour de Vincent.

— Vos noms et prénoms? — Vincent Louis. — D'où venez-vous? — De Nag-Hamadi.

Le fourrier eut un sursaut. Son œil devint méfiant. Il comprenait qu'on vint de Vuarrens ou de Villars-Tiercelin, à la rigueur de Bümpliz, mais il n'admettait pas qu'on se moquât de lui en débarquant de la Haute-Egypte. Louis Vincent avec son drôle d'accent et ses phrases chantantes lui conta son aventure.

Dès lors, il coucha sur la paille, mangea la « gomme » et le « rata » en compagnie de braves gens de la Broye qui avaient adopté et pris en affection cet étrange soldat au képi de guingois emprisonnant une âme peu militaire. Était-ce sa faute d'ailleurs? Un mauvais génie tachait sa vareuse et lui arrachait ses boutons; ses bandes molletières tirebouchonnaient de façon bizarre. Son havre-sac baillait. Sa baïonnette se rouillait et chaque jour il perdait dans la paille du cantonnement ses brosses ou son couteau.

Clopin clopant, le matin, il arrivait le dernier sur les rangs, enfoui dans une capote, quand toute la section était en vareuse.

— Fusilier Vincent, que signifie cette tenue? interrogeait le lieutenant courroucé. Et Vincent, de sa voix la plus chantante et la plus innocente, répondait: « Mon lieutenant, z'ai froid. Il fait si froid! »

L'hiver approchait; on occupait les terribles loisirs que nous laissait l'ennemi, à serpenter le long des routes et à fouler les labours. Des ciels tristes pesaient sur l'Emmenthal. Bon gré, mal gré, attaché à son rang, Vincent, la tête basse, tirait sur la bricole en psalmodiant des chansons arabes que personne ne comprenait. Quelqu'un lui criait: « Hé! Vincent! comment trouves-tu la Suisse? » Il glissait un regard éteint sur le profil du Jura et disait: « Oui, bien sûr, c'est zoli, c'est pittoresque, mais ze m'ennouie, ici! » Et quand un rayon de soleil arrivait à crever les nuages, Vincent relevait la tête et dansait sur la route, en signe d'allégresse.

Ce fut au commencement de décembre qu'il vit pour la première fois de la neige. Quelques flocons isolés, en avant-garde, dégringolaient du ciel gris-fer. L'un d'eux s'arrêta sur la manche de Vincent qui pinça délicatement entre le pouce et l'index ce gros insecte mystérieux. Puis, enchanté de sa découverte, il poussa des

cris gutturaux, ouvrant la bouche et tirant la langue, pour attraper au passage un flocon.

Certains soirs, au cantonnement, dans la petite salle d'école garnie de paille, il contait des histoires et Gaudaz et Ulrich et Perrotin, retrouvant leurs âmes d'enfant, ne se lassaient pas de l'entendre parler du pays du Nil, des plantations et des sables. On lui disait: « Vincent, raconte-nous encore une fois comment on se marie en Egypte! » Et Vincent s'asseyait dans la paille et croisait ses jambes. L'auditoire faisait cercle autour de lui et il exigeait que chacun se tint assis et les jambes croisées, puis il commençait une longue histoire, chargée d'images et de symboles. Il décrivait la vieille mère allant au loin chercher une épouse pour son fils. « Elle marcha trois jours, disait-il, elle se reposa trois nuits et quand le soleil se leva pour la quatrième fois... » Il introduisait dans son récit des dialogues. Il parlait des cinq bœufs et des trente moutons qui constituaient la dot. Il décrivait la cérémonie nuptiale, les chants, les cris, les danses, les torches au crépuscule et son histoire jetait dans ce cantonnement poussièreux de l'Emmenthal, parmi ces Broyards aux yeux agrandis, un reflet de la splendeur orientale. Et Gaudaz, fatigué d'avoir été assis trop longtemps sur les talons, secouait l'ankylose et s'étirait en murmurant: « Quel drôle de patelin que ton Egypte! »

Plus tard, Vincent passa au 7. Le printemps venu, la Confédération n'ayant plus besoin de ses services, le laissa regagner la Haute-Egypte, où de temps en temps il doit se souvenir qu'il avait jadis sur la tête un képi de travers où un 7 resplendissait.

Petites nouvelles

« Le rapport présenté par M. Minger, Conseiller fédéral, au sujet des événements du 9 novembre n'est ni un plaidoyer pour les soldats, ni un réquisitoire contre les émeutiers, écrit M. Jean Martin dans le « Journal de Genève » du 31 janvier: c'est un recueil de témoignages de ceux qui, eux, ont vu ce qui s'est passé, et remettent en lumière la vérité que d'autres ont intérêt à dissimuler ou à déformer. »

La place nous faisant défaut pour reproduire les nombreuses déclarations attestant que la troupe a agi en état de légitime défense, nous n'en citerons qu'une qui émane d'un soldat antimilitariste:

« Je suis moi-même antimilitariste, dit-il, car j'estime que les peuples et les citoyens devraient arriver à s'entendre entre eux sans que des combats et des guerres soient nécessaires. A Genève, je me sentais en face de voyous qui m'attaquaient et ne recherchaient que la bagarre, excités par des meneurs organisés et payés... en tirant j'avais l'impression que nous défendions notre peau et que sans cela nous étions perdus. »

Après ceci, est-il encore permis de douter que la troupe ait tiré en état de légitime défense?

* * *

Dans une conférence faite à la section de Berne de la Société suisse des Officiers, le colonel divisionnaire Wille, chef d'arme de l'Infanterie, a exposé ses idées sur la réorganisation de l'armée. Il a préconisé l'école de recrues de 90 jours (au lieu de 67) dont 7 semaines seraient réservées à l'instruction détaillée, y compris les tirs de combat, 3 semaines à la formation de l'unité et 3 semaines à l'instruction du bataillon. Les troupes d'infanterie n'auraient de ce fait plus que 5 cours de répétition à accomplir. La cavalerie et l'artillerie effectueraient encore 6 et les armes spéciales 7. Pour les sous-officiers, on exigerait 7 cours de répétition. Ceux-ci auraient une durée de 15 jours. Ces exigences ne sont pas exagérées et elles n'entraînent aucune prolongation de service. Par contre elles vaudraient à l'Etat 2 à 3 millions d'économies.

* * *

Les expériences faites par l'état-major japonais au cours des opérations de Mandchourie l'ont amené à envisager d'assez importantes modifications dans l'organisation de l'armée. Ces modifications, qui, naturellement, visent toutes à une augmentation de puissance, portent principalement sur les points suivants:



Die neue Uniform der englischen Infanterie
La nouvelle tenue de l'infanterie anglaise

Cliché de la « Tribune de Genève »

Augmentation du nombre des mitrailleuses et des canons d'infanterie, augmentation du nombre des chars et des véhicules blindés de toute espèce, formation de nouvelles unités de mitrailleuses dans les régiments de cavalerie. Pour l'artillerie, renforcement de l'observation et de l'orientation, multiplication des pièces de D.C.A., formation de groupements d'obusiers légers de campagne, augmentation du nombre des pièces à grande portée. Pour le génie, augmentation du nombre des unités et création d'unités de transmission d'un nouveau type. L'aviation sera renforcée d'un tiers. (Krassnaja Swesda.)

* * *

Au cours d'une conférence faite à la Société zurichoise des Officiers, les lieutenants-colonels Hofmänner, commissaire des guerres, et Merkli, commandant de la section de subsistance de la 2^{me} division, ont fait part des expériences faites sur les services d'administration et de subsistance durant les dernières manœuvres de la deuxième division. Pour ce cours de répétition divisionnaire, auquel prirent part les deux brigades de campagne et des armes spéciales, il fallut pourvoir au ravitaillement de 13,000 hommes et de 2264 chevaux, réparti dans le Jura neuchâtelois, le Jura bernois et le Seeland. En raison de la pénurie d'eau dans le Jura, il fallut prévoir également le ravitaillement en eau des troupes au moyen de camions-citernes et d'arroseuses. Mais grâce aux conditions atmosphériques favorables, on n'eut pas à recourir à ces mesures. Les deux partis en manœuvre (brigades combinées) avaient chacune à leur disposition une compagnie de subsistance et un détachement de boulangers cantonnés à la Chaux-de-Fonds et à Lyss, et organisée de façon absolument indépendante. Il apparaît préférable à l'avenir que les compagnies de boulangers soient dépendantes des sections de subsistance et, par là, de la division.

Le ravitaillement des patrouilles de chasse opérant en rase campagne ne fut pas un petit travail. Ces patrouilles reçoivent des rations de produits durables et une petite somme d'argent pour acheter du lait. Les chefs de cuisine deviennent de ce fait nécessaires pour diriger les cuisines des régiments.

Les cuisines roulantes ont rendu de grands services. L'installation d'abattoirs de régiments a placé les quartiers-maîtres devant de nouveaux devoirs. Le ravitaillement se fait de plus en plus au moyen d'automobiles. Le parc des automobiles de la section de subsistance devrait en conséquence être agrandi.

Les deux conférenciers ont terminé leur intéressante causerie par la constatation que, même dans les situations difficiles, la troupe fut régulièrement et convenablement ravitaillée, grâce au bon travail de la troupe de subsistance.

La nouvelle tenue britannique

La revue anglaise « Army, Navy and Air Force » donne de nouveaux détails sur la nouvelle tenue d'exercice et de campagne en cours d'essais dans l'armée britannique.

Cette nouvelle tenue a été portée, aux dernières manœuvres, par deux bataillons. Les modifications apportées à la tenue actuelle sont surtout basées sur des considérations d'hygiène. Elles visent au confortable et à la légèreté. La coiffure ressemble à un chapeau de chasse. Elle est constituée par une étoffe légère et peut facilement, une fois pliée, se mettre dans la poche. On la trouve toutefois un peu petite pour la protection de la nuque et des yeux. La vareuse est à col ouvert, avec double pli dans le dos, quatre poches-sacs et des parements de manche pouvant se relever. Les boutons et les attributs sont en métal mat inoxydable. La chemise est une chemise de sport. Le col ouvert se porte sur le col de la vareuse. Une fermeture éclair est prévue. Ce col a pour but d'isoler l'épiderme du col de la vareuse et d'éviter ainsi les furoncles.

Il y a deux modèles de culottes. Le premier est long et tombe sur des guêtres basses. Il a été trouvé trop long et disgracieux. Le second ressemble aux culottes de golf, avec bandes molletières. C'est ce dernier qui semble devoir être adopté.

La musette et le bidon ne sont plus portés au ceinturon. La musette est d'ailleurs supprimée. Le bidon est placé dans le sac qui se compose de deux parties pouvant se séparer. La baïonnette, mise également à l'essai, n'est guère plus longue qu'un poignard de tranchées. Elle tient peu de place et ne gêne pas la marche. Cet uniforme et l'équipement procurent un allègement de poids de 6 à 9 livres. Les essais seront poursuivis au cours de la prochaine année d'instruction.

Encore un pilote suisse qui périt tragiquement

L'aviation suisse vient d'être à nouveau durement éprouvée par la perte du jeune lieutenant pilote Walther Maier, 1907, étudiant ingénieur, dont l'avion effectuant un vol au-dessus du Weissfluhjoch, à l'ouest de Davos, fit une chute d'environ 500 mètres, déclenchant une avalanche qui recouvrit en partie l'appareil brisé.

Le « Soldat Suisse » présente à la famille du défunt l'expression de sa très vive sympathie dans le deuil qui la frappe si cruellement.



Lieutenant Walther Maier

Cliché de la « Tribune de Genève »